BAREME DES HONORAIRES TTC

TARIFS 2023

TRANSACTIONS  LOCATIONS

* Jusqu’à 60 000 € 5 000 €

Selon la loi ALUR : Les honoraires d’agence s’appliquent de la manière suivante :

* Les honoraires pour les prestations de visite, constitution dossier et rédaction du bail imputables au locataire :

Selon la zone tendue : Appartement jusqu’à 40m² 10€/m²

 Appartement au-delà de 40m² 7€/m²

 Villa 5€/m²

* Les Honoraires pour la réalisation de l’état des lieux d’entrée imputables au locataire :

Quelle que soit la zone 3€/m²

Le bailleur s’acquittera de cette même somme en fonction de la zone

* Prestation uniques sans recherche de client :

-Avenant au bail 150 €

-Etat des lieux d’entrée 3€/m²

-Rédaction du bail 200€

* 60 001 à 94 000 € 9 %
* 94 001 à 119 000 € 8 %
* 119 001 à 149 000 € 7 %
* 149 001 à 200 000 € 6 %
* 200 001 à 400 000 € 5 %
* 400 001 à 600 000 € 4,5 %
* 600 001 à 800 000 € 4%
* 800 001 et plus 3,8 %
* Avis de valeur rédactionnel 120 €